

<b>Intitulé de l'UE</b>	<b>Physique du bâtiment</b>
<b>Section(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>(2 ECTS)</b> Master en Sciences de l'Ingénieur industriel / Finalité Géomètre / Cycle 2 Bloc 1</li> <li>- <b>(2 ECTS)</b> Master en Sciences de l'Ingénieur industriel / Finalité Construction / Cycle 2 Bloc 1</li> </ul>

<b>Responsable(s)</b>	<b>Heures</b>	<b>Période</b>
Emilie DELCHEVALERIE	30	<b>Quad 2</b>

<b>Activités d'apprentissage</b>	<b>Heures</b>	<b>Enseignant(s)</b>
<b>Acoustique du bâtiment</b>	15h	<b>Manuel VAN DAMME</b>
<b>Laboratoires de techniques spéciales</b>	15h	<b>Emilie DELCHEVALERIE</b>

<b>Prérequis</b>	<b>Corequis</b>
- Techniques spéciales du bâtiment	- Gestion de l'énergie

<b>Répartition des heures</b>
<b>Acoustique du bâtiment</b> : 15h de théorie
<b>Laboratoires de techniques spéciales</b> : 15h d'exercices/laboratoires

<b>Langue d'enseignement</b>
<b>Acoustique du bâtiment</b> : Français
<b>Laboratoires de techniques spéciales</b> : Français

<b>Connaissances et compétences préalables</b>

<b>Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES</b>
<b>Cette UE contribue au développement des compétences suivantes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Master en Sciences de l'ingénieur industriel</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier, conceptualiser et résoudre des problèmes complexes <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Intégrer les savoirs scientifiques et technologiques afin de faire face à la diversité et à la complexité des problèmes rencontrés</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
- <b>Master en Sciences de l'ingénieur industriel en Construction</b> :

- Master en Sciences de l'ingénieur industriel Géomètre :

### Acquis d'apprentissage spécifiques

- Réinvestir des méthodes, des concepts et des théories dans de nouvelles situations.
- Résoudre des problèmes en mobilisant les compétences et connaissances enseignées.

### Contenu de l'AA Acoustique du bâtiment

Le contenu est basé sur les implications pratiques constructives des critères objectifs de confort acoustique des bâtiments. Ces critères servent de « fil rouge » au cours. Les 5 grandes thématiques de l'acoustique du bâtiment sont ainsi successivement développées :

1. Principes de base de l'acoustique et bruit des équipements techniques,
2. Réverbération et correction acoustique,
3. Isolement aux bruits de choc,
4. Isolement aux bruits aériens,
5. Isolation acoustique des façades.

Pour chacune de ces cinq thématiques, les aspects suivants seront abordés : notions théoriques, critères normatifs, principes de dimensionnement (prédire la performance du bâtiment à partir de la performance des matériaux qui le constituent), exemple et exercice d'application, études de cas pratiques (analyse de cahiers des charges, aspects coûts et risques constructifs et visualisation de détails d'exécution sur chantier).

### Contenu de l'AA Laboratoires de techniques spéciales

1. Etude du rendement global de l'installation de chauffage.
2. Relevé de niveaux acoustiques.
3. Etude d'une pompe à chaleur.
4. Etude d'une VMC et d'un puits canadien.
5. étude de deux installations solaires + Réflexion sur la thermographie infrarouge

### Méthodes d'enseignement

**Acoustique du bâtiment** : cours magistral

**Laboratoires de techniques spéciales** : travaux de groupes, approche par projets

### Supports

**Acoustique du bâtiment** : copies des présentations

**Laboratoires de techniques spéciales** : notes de cours, protocoles de laboratoires

### Ressources bibliographiques de l'AA Acoustique du bâtiment

Voir slides

### Ressources bibliographiques de l'AA Laboratoires de techniques spéciales

Les normes en vigueur pour l'isolation thermique et acoustique.

### Évaluations et pondérations

<b>Évaluation</b>	Note globale à l'UE
<b>Langue(s) d'évaluation</b>	Français
<b>Méthode d'évaluation</b>	L'évaluation se fait par étape, qui peuvent être "bloquantes":

**Etape 1: AA bloquante**

**AA "Acoustique du bâtiment", bloquante - pondération: 50%**

**Examen écrit** portant sur les éléments vus au cours (théorie et exercices) - Un formulaire est mis à disposition lors de l'examen.

Il est nécessaire d'obtenir au moins la moitié des points à cette AA. Dans le cas contraire, la cote de l'UE qui sera affichée sera la cote de cette AA multipliée par son facteur de pondération. (Exemple 08/20 à cette AA =  $4/20$  à l'UE  $(8*0.5)/20$ )

Lorsque la condition de réussite de cette AA est respectée, la note de l'UE est calculée sur base d'une moyenne géométrique suivant la pondération des 2 AA de l'UE.

**Etape 2:**

**AA "Laboratoires de techniques spéciales" - pondération: 50%**

La **présence** aux laboratoires de techniques spéciales est **obligatoire**. La cote sera basée sur la participation active aux séances et la remise des rapports.

**Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE**

Acoustique du bâtiment : **non**

Laboratoires de techniques spéciales : **non**

Année académique : **2019 - 2020**